

11.—Accidents d'automobiles, par province, 1953 et 1954—fin

Détail	T.-N.Î.	P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.- N.-O.	Total
Personnes tuées	23	12	157	123	..	1,045	121	74	189	211	5	1,960
Conducteurs.....	2	5	39	25	..	331	39	31	82	61	1	616
Voyageurs.....	6	7	57	36	..	329	37	28	68	72	3	643
Piétons.....	14	—	57	60	..	329	36	13	32	66	1	618
Cyclistes.....	—	—	4	—	..	29	7	2	3	5	—	50
Motocyclistes et voyageurs.	—	—	—	—	..	14	1	—	2	6	—	23
Autres.....	1	—	—	2	..	3	1	—	2	1	—	10
Personnes blessées	541	219	2,515	1,856	..	24,607	3,021	2,631	3,918	7,582	130	47,020
Conducteurs.....	107	58	691	522	..	7,350	926	967	1,305	2,268	52	14,246
Voyageurs.....	158	83	1,024	760	..	10,647	1,295	1,368	1,872	3,763	72	21,042
Piétons.....	236	68	711	450	..	4,850	617	239	562	1,067	6	8,806
Cyclistes.....	25	8	83	91	..	991	182	41	98	318	—	..
Motocyclistes et voyageurs.	6	1	6	—	..	671	2	7	61	148	—	..
Autres.....	9	1	—	33	..	98	1	9	20	18	—	189
Dommages à la propriété (en milliers de dollars)¹.....	925	309	2,238	1,969	..	25,387	..	3,142	5,469	7,303	263	..

¹ Les déclarations n'ont été faites que pour les accidents avec dommages évalués à \$50 ou plus, sauf dans le cas de la Saskatchewan (\$100 et plus), du Québec et du Yukon (\$25 et plus), de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest (\$75 et plus). Charlottetown (I.-P.-É.), a déclaré tous les accidents jusqu'au 30 septembre 1954 et ceux de \$50 et plus par la suite. L'Ontario déclare ceux de \$50 à \$100 depuis le 6 avril 1954. ² Compris dans "Conducteurs" et "Voyageurs".

PARTIE IV.—TRANSPORT PAR EAU*

La loi sur la marine marchande du Canada.—La législation concernant tous les aspects de la navigation a été réunie dans la loi sur la marine marchande du Canada (S.R.C. 1952, chap. 29). En vertu de cette loi et de ses modifications, le Parlement canadien assume l'entière responsabilité de régler la navigation canadienne.

Section 1.—Équipement et circulation

Étant donné l'intérêt que suscite présentement l'aménagement du Saint-Laurent, qui, à l'achèvement des travaux, facilitera de beaucoup le trafic-marchandises sur tout le fleuve, il a été jugé opportun d'insérer ici un article spécial sur l'exploitation actuelle de cette voie navigable et les services qu'elle rend à la navigation.

A la suite de cet article figure le classement (sous-section 1 à 4) des aménagements et de l'équipement destinés à faciliter le transport par eau sous les sous-titres suivants: navires, ports, canaux et balisage des eaux. La sous-section 5 donne les chiffres relatifs au service de pilotage, à l'inspection des bateaux à vapeur et au personnel embarqué et licencié.

TRAFIC DE LA VOIE MARITIME DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT†

La voie navigable des Grands lacs et du Saint-Laurent constitue l'un des plus précieux atouts du transport au Canada. Poussée naturelle vers l'ouest de l'importante route Atlantique-Nord qui pénètre jusqu'à 2,200 milles environ vers le centre de l'Amérique du Nord, on l'a justement décrite comme une "grand'route menant au cœur du continent". Les explorateurs l'ont empruntée pour découvrir le pays, suivis plus tard des pionniers à la recherche de terres nouvelles et riches. Cette voie maritime, en tant que principal moyen d'accès, a relié les premiers établissements de l'Est à la colonisation postérieure de l'Ouest, leur fournissant en même temps une route peu coûteuse et aisée vers les marchés européens.

* Les renseignements statistiques et autres, sauf l'article spécial, proviennent des sources suivantes: balisage des eaux, canaux, ports, services administratifs et de la marine, du ministère des Transports et du Conseil des ports nationaux; une partie de la statistique financière, du ministère des Travaux publics; subventions au transport maritime, du directeur des Services de navires à vapeur subventionnés (Commission maritime canadienne); canal de Panama, du gouverneur de la zone du canal de Panama; trafic des autres canaux et statistique de la navigation, de la Division des finances publiques et des transports (Bureau fédéral de la statistique).

† Rédigé par S. Judek (Université d'Ottawa), membre de la Commission royale sur le cabotage. Les données statistiques proviennent des sources suivantes: *Statistique des canaux*, B.F.S., Division des finances publiques et des transports; *Canaux du Canada*, ministère des Transports; rapport annuel de la Lake Carriers' Association, 1954; *Élévateurs à grain du Canada, 1953-1954*, Commission des grains. La plupart des chiffres ont été arrondis.